



CAMEROON



55^{EME} SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

DEBAT GENERAL

Thème : « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent ».

Déclaration du PR. ABENA ONDOA née OBAMA Marie Thérèse

MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

New York le 24 février 2011

A vérifier au prononcé

55th SESSION OF THE COMMISSION ON THE STATUS OF WOMEN

Theme: Access and participation of women and girls in education, training, science and technology, including the promotion of women's equal access to full employment and decent work

GENERAL DEBATE

Statement by Pr. ABENA ONDOA née OBAMA Marie Thérèse
MINISTER OF WOMEN'S EMPOWERMENT AND THE FAMILY

New York, February 24 2011

Please check against delivery

MISSION PERMANENTE DU CAMEROUN
AUPRES DES NATIONS UNIES

PERMANENT MISSION OF CAMEROON
TO THE UNITED NATIONS

22 EAST 73rd STREET, NEW YORK, N.Y. 10021
(212) 794-2295 FAX: (212) 249-0533

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation camerounaise pour le doigté avec lequel vous conduisez ces travaux depuis l'ouverture de la présente session consacrée à la Condition de la Femme. Permettez-moi en outre d'associer à ces félicitations les membres de votre bureau qui vous assistent avec tant de dévouement et d'efficacité.

Je saisir cette occasion pour saluer la création de l'ONU-Femmes, entité stratégique de protection et de promotion du statut de la femme ainsi que la nomination de Mme Michelle Bachelet comme première Directrice de cette entité

Monsieur le Président,

Le thème de la 55^{ème} Session de la Commission de la Condition de la Femme, qui s'intitule « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent », est en droite ligne des préoccupations du Gouvernement camerounais en ce qui concerne la Promotion de la Femme.

Au Cameroun, les femmes représentent 50,6 % de la population estimée à 19 406 100 habitants, selon les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), publiés en 2010. Elles sont des agents socio-économiques qui s'investissent dans tous les secteurs de la vie nationale et leur rôle est reconnu dans le développement de la famille, de la communauté et de la société.

En souscrivant aux engagements internationaux visant le plein épanouissement de la femme, le Cameroun a pour objectif d'éliminer progressivement les inégalités fondées sur le sexe, dans les secteurs stratégiques que sont l'éducation, la formation, la santé, la science, la technologie, l'économie, l'emploi et le travail en vue de garantir la participation égale des femmes et des hommes à la vie publique et familiale en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ces Objectifs correspondent aux options démocratiques qui sous-tendent le Projet de société du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya. Les actions entreprises par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers et la Société Civile contribuent à l'atteinte des réformes engagées.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les actions du Gouvernement s'appuient principalement sur la Stratégie Nationale du Secteur Education et sur un dispositif juridique spécifique mis en place pour l'accompagnement des enseignements. Ces actions sont réalisées à travers des programmes et projets tels que :

- le Programme d'Appui au Système Educatif Camerounais (PASE), destiné à promouvoir l'excellence scolaire ;
- le Programme Education de Base ;
- le Programme d'Appui aux Filles des Filières Scientifiques ;
- le Programme Education Pour Tous ;
- le Programme National d'Alphabétisation ;

- le Projet « Opération 100 000 femmes à l'horizon 2012 » qui vise la formation des femmes en TIC ;
- le Projet « amélioration de l'offre de services éducatifs aux filles et aux femmes ». D'autres actions et mesures sont prises à l'instar de :
 - la gratuité de l'enseignement primaire ;
 - l'appui à l'accès à la formation professionnelle par l'octroi des bourses ;
 - la facilitation de l'accès et du maintien des filles dans les filières dites « réservées » aux hommes ;
 - la formation continue pour les femmes qui travaillent sans qualification ;
 - le renforcement de la lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences dans les ouvrages ;
 - l'implication des parents dans l'éducation des filles.

Par ailleurs, des structures de formation professionnelle de proximité sont mises en place sur l'étendue du territoire national : 84 Centres de Promotion de la Femme (CPF) et 01 Centre de Technologies Appropriées (CTA), des Home-ateliers et des Sections Artisanales Rurales/Sections Ménagères (SAR/SM) qui permettent la récupération sociale et l'insertion professionnelle des femmes et jeunes filles déperdues du système scolaire formel. Le nombre de femmes et filles bénéficiaires est passé de 13 000 à 450 000 entre 2005 et 2010, soit une augmentation de 94,4%. En outre, 2 930 microprojets ont été financés entre 2006 et 2009.

D'autres initiatives en matière de formation professionnelle et de création d'emplois bénéficient également aux jeunes des deux sexes. Il s'agit principalement : des centres multimédia, des centres de formation professionnelle, des centres d'alphanétisation fonctionnelle. Bien que l'impact soit encore faible, les actions développées dans le cadre de la formation professionnelle ont permis l'accès des filles dans les filières jusque-là réservées aux garçons en 2009-2010 : chaudronnerie, électricité industrielle, construction d'ouvrage métallique, navigation côtière, soudage/tuyautage.

Dans le domaine de l'emploi et du travail, l'activité économique se déploie aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Deux secteurs constituent le marché de l'emploi au Cameroun : le secteur formel et le secteur informel. Le profil de la population active présentée ci - après comprend : les actifs exerçant ou non un emploi ; ceux à la recherche d'un premier emploi ; les élèves, les étudiants, les rentiers et les retraités n'exerçant aucune activité économique ; les femmes au foyer et les autres inactifs. Sur les 52,6% représentant la population des actifs ayant un emploi, les femmes constituent 44,5% contre 61,3% d'hommes.

Au niveau du secteur public formel, le Statut Général de la Fonction Publique pose le principe de l'égalité et de l'accès de tous, sans discrimination de genres, au marché du travail, et aux avantages y relatifs. Toutefois, il apparaît que la promotion des femmes aux postes de responsabilité, à compétences égales, reste faible, quel que soit le grade considéré.

Malgré la féminisation de la pauvreté, des actions sont menées dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de la lutte contre la pauvreté telles que : l'information des femmes sur les opportunités de crédits et d'investissement grâce à la publication périodique d'un guide de la femme entrepreneur et autres journaux spécialisés, l'organisation des formations permanentes pour encourager le commerce transfrontalier et la recherche de partenariats avec les milieux socioprofessionnels étrangers. Toutes ces actions ont contribué à améliorer la situation de la femme.

S'agissant des micro-financements octroyés aux femmes pour le développement de leurs activités génératrices de revenus, l'impact recherché qu'est leur autonomisation économique reste peu visible. Cette situation est due au fait que l'accès des femmes au financement est encore limité et reste tributaire des conditionnalités attachées aux offres de financements.

Pour ce qui est de la santé, la stratégie sectorielle de la santé s'intéresse particulièrement aux femmes dans le cadre de la santé de la reproduction dont les domaines prioritaires sont : la santé maternelle et infantile ; la planification familiale ; la lutte contre les IST/ VIH-SIDA ; la lutte contre les cancers mammaires et génitaux ; la prise en charge de la santé de reproduction des adolescents et des personnes âgées et la lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme.

Quant au Programme de Lutte contre le Paludisme, il répond à un besoin de prise en charge des femmes enceintes dont 37 % souffrent de paludisme, ceci à travers l'octroi de moustiquaires imprégnées et la subvention de médicaments génériques pour le traitement de cette maladie.

L'adoption d'un Plan Sectoriel Femmes-Familles de Lutte contre les IST/VIH-SIDA favorise la mobilisation sociale des femmes et des associations féminines pour la lutte contre cette pandémie, ainsi que le renforcement des capacités des personnels et des leaders de groupes de femmes en matière de Communication pour le Changement de Comportements (CCC) sur la prévention des IST/VIH-SIDA.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la législation et des droits de la femme pour la promotion de l'égalité de genre, le Gouvernement mène des actions intégrant l'approche genre, notamment,

- La sensibilisation des parents, des familles, des communautés à l'approche genre, à un changement de mentalité pour un environnement favorable à l'épanouissement de la femme et de la fille ;
- Les formations en direction des décideurs, des autorités administratives, politiques, traditionnelles, religieuses et des intervenants à la base en matière de genre ;
- Le partenariat avec la communauté des bailleurs de fonds en vue d'une meilleure collaboration ainsi qu'une augmentation des appuis en matière de genre ;
- Le plaidoyer en direction des responsables des partis politiques en faveur du respect de quotas et une bonne représentativité des femmes au sein des instances dirigeantes de leurs partis ;
- Le plaidoyer en direction des parlementaires pour une plus grande prise en compte de l'approche genre dans le vote du Budget de l'Etat.

Tous ces efforts du Gouvernement au cours des dix dernières années sont particulièrement marqués par l'entrée des femmes au commandement territorial, 06 femmes Sous-préfets à la date d'aujourd'hui, une option en rupture avec le passé où l'autorité administrative était incarnée exclusivement par les hommes. Dans l'exécutif communal et la représentation nationale, on note également une légère augmentation du nombre de femmes, soit 25 femmes députés sur 180 en 2007-2012 contre 10 en 1997-2002 ; 37 femmes maires contre 10 pour les mêmes périodes. Elles sont de plus en plus nombreuses dans les forces de défense et de sécurité où elles occupent des fonctions à des niveaux élevés de prise de

décision. De même, elles sont intégrées dans le commandement traditionnel en tant que chefs traditionnels ou chefs supérieurs.

Le statut juridique de la femme s'est progressivement amélioré grâce à la ratification d'instruments internationaux et régionaux relatifs à la protection de ses droits (Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes et son Protocole Additionnel, Protocole Additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits des Femmes), ainsi que la promulgation de lois spécifiques en sa faveur.

Le système d'assistance judiciaire, mis en place dans le cadre de la loi n° 2009/004 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire, accorde, entre autres, l'assistance judiciaire à toute personne sans emploi et sans ressources, abandonnée par son conjoint. Il offre à la femme, le plus souvent démunie, la possibilité de faire valoir ses droits. A cet effet, l'implication du département ministériel en charge des questions de genre au sein des commissions d'assistance judiciaire instituées dans les différentes juridictions, du Tribunal de Premier Degré à la Cour Suprême, constitue une avancée dans la protection des droits de la femme et de la famille.

Les organisations de la société civile apportent également une assistance aux femmes à travers la mise en place de cliniques juridiques, de centres d'écoute et d'accompagnement ainsi que des activités de sensibilisation sur les droits de la femme.

S'agissant des Sciences de l'Information, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) participent de l'ouverture des femmes et des hommes au monde moderne. Cette ouverture est conditionnée par la disponibilité de l'énergie électrique, le niveau d'éducation et le pouvoir économique. La fracture numérique entre les femmes et les hommes, et en défaveur des femmes, est une réalité, beaucoup plus accentuée en milieu rural.

En ce qui concerne la radio et la télévision, l'existence des zones d'ombre ne favorise pas l'accès à l'information de toutes les populations, notamment celles des zones rurales. Le même constat demeure pour ce qui est de la téléphonie et de l'Internet avec un accès inégal chez les femmes dû à leur état de précarité.

Toutefois, on peut noter en milieu urbain une appropriation par les femmes des TIC, grâce notamment au programme social de formation et d'éducation de la femme camerounaise pour leur maîtrise (Opération 100 000 femmes à l'horizon 2012 sus indiquée). La mise en place des télés - centres communautaires polyvalents en milieu rural, des centres multimédia dans les établissements scolaires et universitaires sur l'ensemble du territoire national contribuent à réduire la fracture numérique.

Pour ce qui est de la Science et de la Technologie, le Document de Stratégie de la Recherche Scientifique et de l'innovation précise dans son axe stratégique N° 1 « la culture scientifique est de promouvoir l'innovation pour attirer la jeunesse et plus particulièrement la jeunesse féminine vers les sciences et la technologie... ». Il s'agit d'inculquer une prise de conscience en matière de science et technologie à tous les niveaux de la société. De nombreuses actions sont entreprises dans ce sens telles que l'organisation des Journées d'Excellence de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au Cameroun (JERSIC). Ainsi en 2007 et en 2009, 10 femmes-chercheurs ont remporté des prix d'excellence, contre 09 hommes.

Monsieur le Président,

En dépit des actions multiformes menées par le Gouvernement pour promouvoir l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines sus-évoqués, on observe encore des pesanteurs sur les plans économique, juridique, socioculturel et institutionnel.

Sur le plan économique, les conditions et critères d'accès aux moyens de production constituent un blocage pour les femmes (accès au crédit, à la terre, aux techniques et technologies appropriées) et une faible organisation du secteur informel où les femmes évoluent le plus.

Sur le plan juridique, les limites à l'application du droit constituent un frein à la jouissance par la femme de ses droits juridiques ; ce qui entraîne des répercussions négatives sur son épanouissement sur tous les plans.

Sur le plan socioculturel, plusieurs facteurs compromettent son bien-être social et accentuent sa vulnérabilité, notamment :

- les mariages précoces et forcés ;
- la persistance des coutumes et pesanteurs socioculturelles contribuant à la déperdition scolaire des filles ;
- le non contrôle de la sexualité et du corps de la femme par elle-même ;
- le désintéressement des familles, des communautés et des filles elles-mêmes des filières scientifiques ;
- la féminisation des IST/VIH-SIDA ;
- l'insuffisance de l'offre des services de santé de reproduction, les maternités précoces, rapprochées et excessives;
- la faiblesse de la couverture sociale ;
- les pressions exercées sur les femmes lors de la recherche d'emploi et de la négociation du contrat de travail qui les exposent aux différentes formes d'abus, traditionnellement reconnues en milieu professionnel, accentuant ainsi sa vulnérabilité aux violences basées sur le genre.

Sur le plan institutionnel, le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des conventions internationales pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme, le principal défi pour le Gouvernement camerounais reste la mise en application effective de ces instructions. La budgétisation de l'approche genre, en levant les contraintes ci-dessus mentionnées, permettrait au Cameroun de parvenir à un développement humain durable, efficace et équitable.

Monsieur le Président,

Sur la base de l'analyse de l'accès et de la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science, à la technologie, à l'emploi et au travail, il ressort que la situation de la femme au Cameroun n'a pas encore atteint le niveau escompté. Cependant, les efforts déployés par le Gouvernement et la conscience de plus en plus affirmée que les femmes elles-mêmes ont de leurs droits, les objectifs fixés seront certainement atteints.

Pour y arriver, les défis à relever sont, pour l'essentiel :

- l'éradication des pesanteurs socioculturelles défavorables à l'instauration d'une société égalitaire ;
- l'éradication des violences basées sur le genre ;
- l'accès aux services sociaux de base en quantité et en qualité ;
- l'éradication de la féminisation des IST/VIH-SIDA;
- l'élimination de la pauvreté féminine ;
- l'éducation, la formation, l'information des femmes, en particulier celles des zones rurales ;
- la réduction de la mortalité maternelle et infantile ;
- l'application des instruments juridiques de promotion et de protection des droits de la femme ;
- l'amélioration du cadre juridique en matière de droits des femmes et de la famille et de répression des violences spécifiques faites aux femmes ;
- l'éradication des pratiques destructrices de l'environnement ;
- l'intégration et la budgétisation du genre dans les politiques, programmes et projets sectoriels.
- la revue des concepts tels que la famille, le genre et la division du travail de manière à permettre aux garçons et aux filles, aux hommes et aux femmes de bénéficier des mêmes opportunités, en termes de droits et d'obligations.

Conscient des quelques faiblesses qui viennent d'être relevées, et conscient aussi des potentialités dont il dispose, le Cameroun s'engage à poursuivre les actions de sensibilisation, d'éducation, de formation et de plaidoyer en vue d'un meilleur accès des femmes à un emploi décent. Et nous comptons sur les appuis multiformes des Organisations du Système des Nations Unies, et d'autres partenaires au développement, pour faire des femmes et des filles de véritables agents de développement.

En définitive, Monsieur le Président, nous pouvons terminer notre propos en précisant que **l'Accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent est un défi à relever par la Communauté internationale aussi bien que des Gouvernements pour atteindre l'égalité des sexes.**

Je vous remercie.

Mr. Chairperson,

I wish on behalf of the Cameroon delegation and on a personal note, extend to you and your team our hearty congratulations of the conduct of the 55th session of the Commission

I also wish to seize this opportunity to welcome the creation of UN-Women, a strategic entity for the protection and promotion of the status of women and the appointment of Ms Michelle Bachelet as first director of the entity.

We are confident that your skills and the contribution of all stakeholders participating in the deliberations will be combined to allow a comprehensive and fruitful session.

Mr. Chairperson,

The theme of the 55th Session of the Commission on the Status of Women, "**Access and participation of women and girls in education, training, science and technology, including the promotion of women's equal access to full employment and decent work**", is closely related to Cameroon Government's concerns regarding women's empowerment.

In Cameroon, women represent 50.6% of the estimated population of 19,406,100 inhabitants according to results of the third General Population and Housing Census (GPHC) published in 2010. They are socio-economic agents investing in all sectors of national life and their role is recognized in the development of families, communities and society.

By subscribing to international commitments for the full development of women, Cameroon aims to gradually eliminate gender-based inequalities in strategic sectors such as education, training, health, science, technology, economy, employment and labor work to ensure equal participation of women and men in public and family life, in connexion with the Millennium Development Goals.

These objectives are in line with the democratic choices underlying the Head of State, His Excellency Paul BIYA's plan for a sustainable future. Actions undertaken by the Government, with support from technical and financial partners and civil society contribute to the achievement of reforms.

Mr. Chairperson,

In the area of education and training, Government's actions are based primarily on the National Education Sector Strategy and a specific legal mechanism established to support education. These measures are implemented through programs and projects such as:

- The Program Support Program for the Cameroonian Educational System (ESAP), designed to promote academic excellence;
- The Basic Education Program;
- The Support Program for girls in the sciences;

- The Education for All Program;
- The National Literacy Program;
- The "Operation 100 000 women by 2012" Project which aims at training women in ICTs;
- The Project for "Improvement of educational services offered to girls and women".

Other actions and measures are taken such as:

- The provision of free primary education;
- Support for access to vocational training by the awarding of scholarships;
- Facilitation of access and retention of girls in subjects considered as "reserved" for men;
- Continuing education for working women with no qualifications;
- The intensification of the fight against gender stereotypes and violence in literature;
- Parental involvement in the education of girls.

In addition, proximity vocational training facilities are established all over the national territory: 84 Women's Empowerment and Family Centers (WEFCs) and 01 Appropriate Technology Center (ATC), which enables social rehabilitation and professional integration of women and girls dropping out of the formal education system. The number of beneficiaries have increased from 13 000 to 450 000 between 2005 and 2010, that is, an increase rate of 94.4%. Also, 2930 micro-projects were financed between 2006 and 2009.

Youths of both sexes also benefit from other vocational training and job creation initiatives. These are mainly: multimedia centers, vocational training centers, functional literacy centers. Though the impact is still low, actions carried out within the framework of professional training have enabled girls' access in sectors previously reserved for boys in 2009-2010: industrial electricity, steel work, coastal shipping, welding and piping.

In the area of employment and labor, Economic activity spans both in urban and rural areas. The job market in Cameroon is made up of two sectors: the formal and informal sectors: The profile of the population presented here includes: the active population employed or not; those seeking a first job; students, institutionalized persons, and retirees without an economic activity; housewives and other unemployed persons. Of the 52.6% representing the active population with jobs, women make up 44.5% as against 61.3% of men.

At the level of the formal public sector, the General Rules and Regulations Governing the Public Service establishes the principle of equality and access for all to the labor market and related benefits, without discrimination of gender. However, it appears that the promotion of women, with equal skills as men, to senior positions remains poor, regardless of the grade in question.

Despite the feminization of poverty, actions are undertaken for the promotion of female entrepreneurship and the fight against poverty such as: informing women about credit and investment opportunities through the publication of a female entrepreneur's guide and other specialized journals, the organization of continuous training to help foster cross-border trade and the quest for partnerships with foreign

socio-professional milieus. All these actions have helped to improve the situation of women.

Regarding micro-finances granted to women to develop their income generating activities, the desired impact, that is, their economic empowerment is still invisible. This is due to the fact that women's access to finance is still limited and remains dependent on conditions attached to funding offers.

With regards to healthcare, the health sector strategy lays particular emphasis on women within the framework of reproductive health, which priority areas include: maternal and child health, family planning, the fight against STIs / HIV-AIDS, the fight against breast and genital cancers, the management of the reproductive health of adolescents and elderly persons and the fight against traditional practices that are harmful to the health of women and girls.

As for the Roll Back Malaria Program, its caters for the management need of pregnant women, 37% of whom suffer from malaria, especially through the provision of treated mosquito nets and subsidization of generic drugs for the treatment of this disease.

The adoption of a Sector Plan for Women and Families for the Fight against STIs / HIV / AIDS encourages social mobilization of women and women's associations for the fight against this pandemic, as well as capacity building of staff and women's group leaders in Communication for Behavior Change (CBC) on the prevention of STI / HIV / AIDS.

Mr. Chairperson,

As concerns laws to promote gender equality, the Government is undertaking actions integrating the gender approach. Such actions include:

- Educating parents, families, and communities on the gender approach, a change of mentality so as to secure an environment that would be conducive to the development of women and girls;
- Gender training programs for policy makers, administrative, political, traditional, religious authorities and grassroots actors;
- Partnership with the donors' community for greater collaboration and increased support in gender promotion;
- Advocacy among leaders of political parties for the respect of quotas and a good representation of women in the governing bodies of their various parties;
- Advocacy among parliamentarians for a greater consideration of the gender approach in voting the State Budget.

All these efforts by the Government over the past ten years is particularly marked by the entry of women in the territorial command, 06 women Sub-Divisional Officers to date, an option that is in contrast with what prevailed in the past where the administrative authority was embodied exclusively by men. In council executives and the National Assembly, there has also been a slight increase in the number of women, 25 female MPs out of 180 in 2007-2012 as against 10 in 1997-2002, 37 female Mayors as against 10 for the same periods. Women are increasingly being recruited in the defense and security forces where they hold positions at higher levels

of command. Similarly, they are found in the traditional leadership as chiefs or paramount rulers.

The legal status of women has gradually improved with the ratification of international and regional instruments for the protection of their rights (Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women and its Additional Protocol, Additional Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women), and the enactment of specific laws in their favor.

The legal assistance system, established under Law No. 2009/004 of 14 April 2009 on the organization of legal assistance, grants, among other things, legal assistance to anyone who is unemployed and destitute, abandoned by her husband. It offers women, who are often destitute, the ability to assert their rights. To this effect, the involvement of the Ministry in charge of gender issues within the legal assistance commissions established in various jurisdictions, from the Court of First Instance to the Supreme Court, is a step forward in protecting women's and family rights.

Civil society organizations also provide assistance to women through the establishment of legal clinics, counseling and support centers, as well as outreach activities on women's rights.

In the area of Science and Communication, Information and Communication Technologies (ICTs) contribute in opening the modern world to women and men. This opening is conditioned by the availability of electric energy, the educational level and economic power. The digital divide between men and women and mainly against women is a reality that is more pronounced in the rural area.

As concerns radio and television, the existence of shadow zones does not facilitate access to information for all people, especially those in rural areas. This is same for telephone and internet with an unequal access among women due to their precarious situation.

However, in urban areas, there is a noticeable appropriation of ICTs by women, through the social program for the training and education of the Cameroonian woman (Operation 100 000 women by 2012 mentioned above). The establishment of multipurpose community telecenters in rural areas, multimedia centers in schools and universities across the country is helping to bridge the digital divide.

Regarding Science and Technology, the Scientific Research and Innovation Strategy Paper specifies in its strategic orientation No. 1 that "the science culture is to promote innovation in order to attract young people and particularly young girls to science and technology..." This is to instill awareness in science and technology at all levels of society. Many actions are undertaken in this regard such as the organization of the Excellence Award Days for Scientific Research and Innovation in Cameroon (JERSIC). Thus in 2007 and 2009, 10 women-scientists won excellence prizes, as against 09 men.

Mr. Chairperson,

Despite these actions undertaken by the Government to promote gender equity and equality between women and men in the areas mentioned above, there are still shortcomings at economic, legal, socio-cultural and institutional levels.

At the economic level, conditions and criteria for accessing means of production constitute an obstacle for women (access to credit, land, techniques and appropriate technologies) and poor organization of the informal sector where women are mostly found.

At the legal level, limits in the implementation of laws are an obstacle to the enjoyment by women of their legal rights, causing a negative impact on their development.

Socio-culturally, several factors affect their social welfare and aggravate their vulnerability. They include:

- Early and forced marriages;
- The persistence of customs and cultural constraints contributing to girls dropping out of schools;
- The lack of control of women's sexual life and body by themselves;
- The lack of interest in science subjects by families, communities, and girls themselves;
- The feminization of STIs / HIV / AIDS;
- Inadequate supply of reproductive health services, early motherhood, unplanned and excessive pregnancies;
- Poor social security system;
- The pressures on women in the job search and negotiation of employment contracts that expose them to different forms of abuse, usually found in the workplace, thereby increasing their vulnerability to gender-based violence.

At the institutional level, Cameroon has ratified almost all international conventions for the elimination of all forms of discrimination against Women. The challenge now for the Cameroon Government is to ensure the full implementation and the enforcement of those legal instruments. Budgeting gender while lifting the constraints mentioned above, would enable Cameroon to achieve sustainable, effective and equitable human development.

Mr. Chairperson,

Based on the analysis of women and girls' access and participation in education, training, science, technology, employment and labor, it is clear that the situation Women in Cameroon has not yet reached the expected level, but with Government's good will and the increasing awareness by women of their rights, the set goals will certainly be attained.

To this effect, challenges to be taken mainly concern:

- Eradication of socio-cultural obstacle to the establishment of an egalitarian society;

- Eradication of gender-based violence;
- Access to quantity and quality basic social services;
- Eradication of the feminization of STIs / HIV / AIDS;
- Elimination of poverty among women;
- Education, training, information for women, especially those in rural areas;
- Reduction of maternal and child mortality;
- Implementation of legal instruments for the promotion and protection of women's rights;
- Improvement of the legal framework for women and family rights and for the repression of specific violence against women;
- Eradication of destructive environmental practices;
- Gender budgeting and integration in sector-specific policies, programs and projects.
- Review of concepts such as family, gender and division of labor so as to enable boys and girls, men and women enjoy the same opportunities in terms of rights and obligations.

Conscious of the few weaknesses which have been identified, and also conscious of its potentials, Cameroon is committed to pursuing outreach, education, training and advocacy actions to improve women's access to decent employment. And we count on the various and multiple support of Organizations of the United Nations System, and other development partners, to empower women and girls in becoming real development agents.

Ultimately, Mr. Chairperson, we can conclude our statement by saying that **Access and participation of women and girls to education, training, science and technology, including the promotion of women's equal access to full employment and decent work** is a concern of the international community as well as that of Governments in view of achieving gender equality.

Thank you.